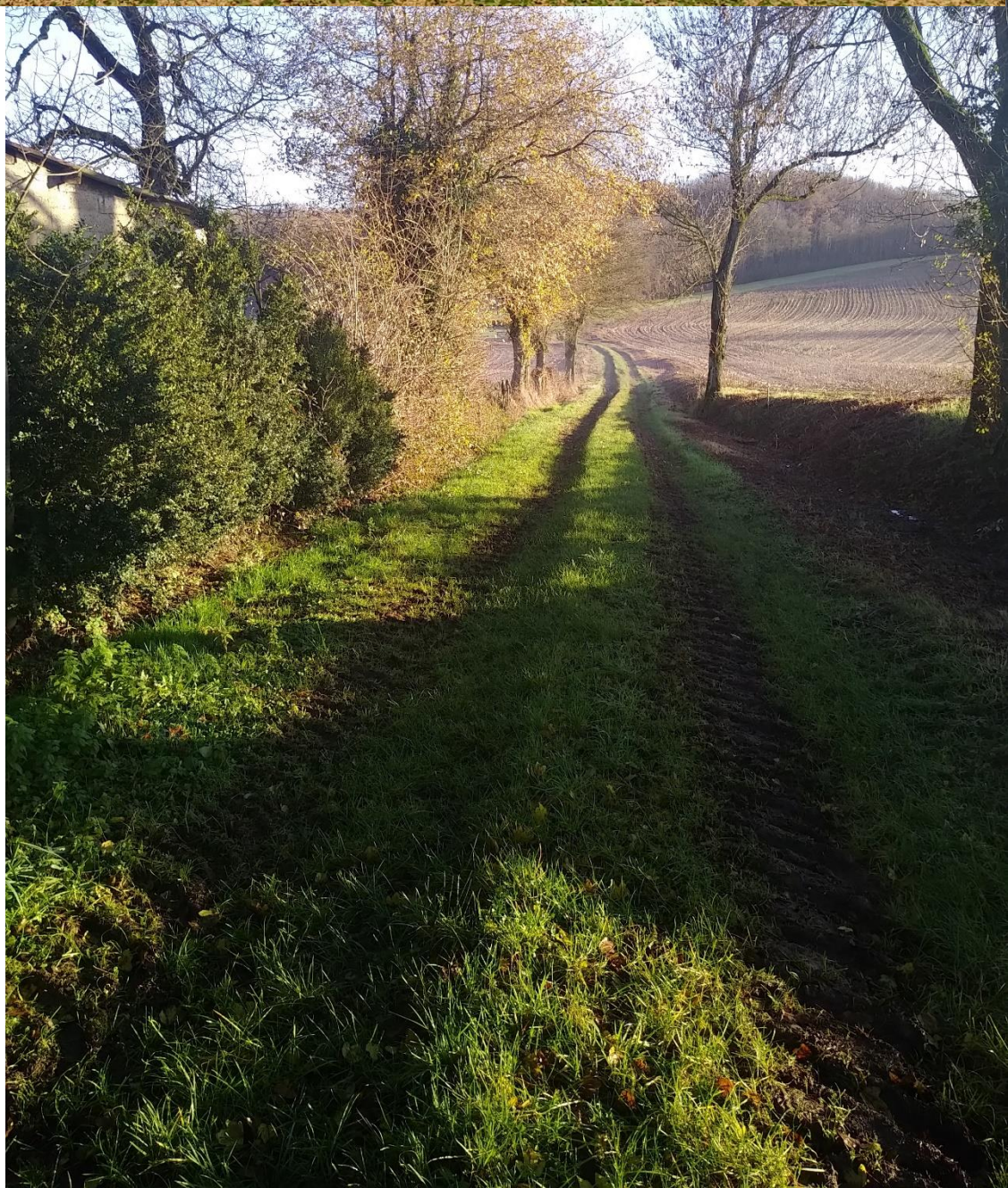


SAINT-SULPICE

Commune de l'Ain



Bulletin Municipal 2022



SOMMAIRE

P-2	Sommaire
P-3	Le mot du Maire
P-4/5	Bilans financiers 2020
P-6	Bien vivre ensemble
P-7	Les pompiers
P-8	La vie du Conseil Municipal
P-9/10	Réalisations 2021 + fibre optique
P-11	La commune s'engage dans le développement durable
P-12	Animation du village
P-13	Les poypes
P-14	La vis de nos enfants
P-15	Garderie/Sou des Ecoles
P-16	Cantine
P-17	Bibliothèque/Don du Sang/ tennis/Foot
P-18	Comité des Fêtes
P-19	Salle des fêtes
P-20	Associations pour amélioration de l'habitat
P-21	Facilité votre quotidien
P-22	Démarches administratives
P-23	Associations / Renseignements utiles
P-24	Artisans locaux et assistantes maternelles

MAIRIE :

Horaires d'ouverture du public :

- Mardi de 8h à 10h
- Mercredi de 13h30 à 18h30
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 10h

Mme le **Maire** reçoit les administrés sur rendez-vous

Tel : 04 74 51 17 32 (messagerie vocale)

- **Mail :** accueil@saint-sulpice01.fr

- **Site web :** www.saint-sulpice01.fr

- **Les comptes-rendus des conseils municipaux** sont consultables sur le site web et affichés pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de la Mairie



Etat civil 2021 :

- **Naissances : 5**
- **Mariage : 1**
- **Décès : 1**



L'application panneau Pocket vous permet de connaître les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune, quand vous le souhaitez.

Disponible sur smartphone (QR code ci-dessous) mais aussi sur tablette ou ordinateur :

<https://app.panneaupocket.com/>

QR Code pour App Store



QR Code pour Google Play



230C Route de la Mairie – 01340 SAINT-SULPICE
accueil@saint-sulpice01.fr

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,

Comme l'année dernière, et avec regret, la municipalité a décidé d'annuler la cérémonie des Vœux du Maire prévue le dimanche 16 janvier. En effet, les contraintes exigées et la superficie de notre salle des fêtes ne nous permettent pas de vous accueillir dans de bonnes conditions.



En l'absence des traditionnels vœux, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de vivre sur notre commune,

Depuis déjà 2 ans, les efforts collectifs nécessaires impactent notre quotidien. La crise sanitaire nous impose la distanciation, au risque de l'éloignement social, le risque de l'isolement, du chacun pour soi et de ne plus agir pour demain.

Et pourtant, nombre d'entre nous ont poursuivi leur action.

Forts de nouveaux projets, vous constaterez dans ce bulletin municipal que vos élus ont œuvré. Des projets, nous en avons et vous avez contribué à la consultation citoyenne, soyez-en remerciés.

En 2021, le conseil municipal a décidé de se retirer du SIVU des 3 Bâgé- Dommartin-St Sulpice au 31 décembre 2021. La commune est à plus de 8 mn de la caserne et aucun habitant ne peut intégrer le Centre de Première Intervention de Bâgé. J'ajoute que des sapeurs-pompiers de St Sulpice sont aujourd'hui à la caserne de St Didier d'Aussiat. Je veux vous rassurer, St Sulpice dépend du Centre d'Incendie et de Secours de Montrevel en Bresse. Les sapeurs-pompiers viendront bien à St Sulpice.

L'autre point important est le déploiement de la fibre optique. Je veux remercier mes adjoints Michel Girod et Laurent Laugerette. Ensemble, nous avons suivi de très près l'évolution des travaux.

Je veux vous assurer que l'équipe municipale et moi-même travaillons dans l'intérêt général et que nous allons continuer, chaque jour, de cette nouvelle année à nous investir pour vous satisfaire. Notre dévouée secrétaire de mairie Sylvia Servignat est à nos côtés. Son dévouement pour notre commune n'est plus à démontrer.

Je tiens sincèrement à les remercier

Nous construirons ensemble cette nouvelle année, pour la vie de notre village, ce que je souhaite le plus est bien la perspective de lendemains heureux.

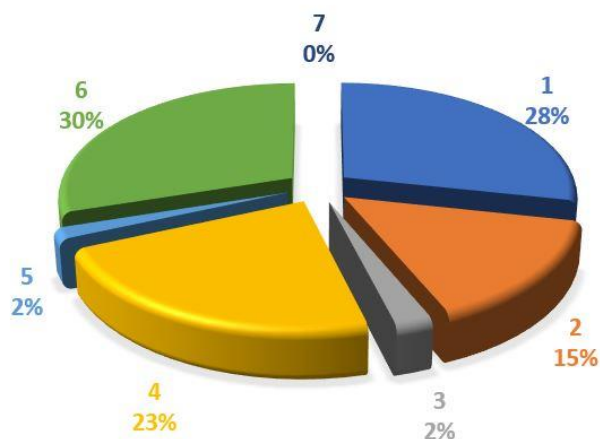
Je souhaite, à Chacune et Chacun d'entre vous, dans vos familles et auprès de vos proches, une belle et heureuse année 2022.

Clotilde Fournier, Maire

Exercice 2020

Section « Fonctionnement »

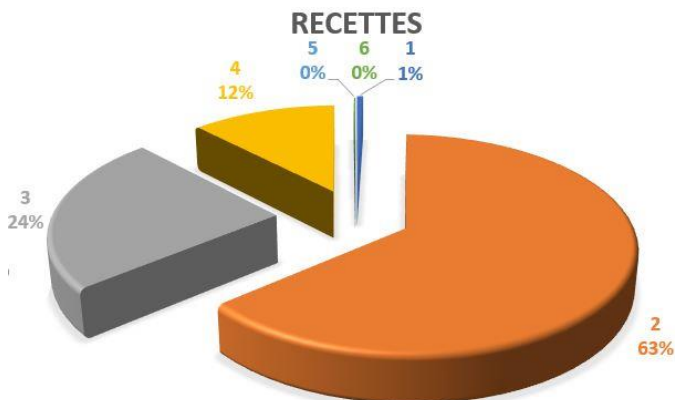
DÉPENSES



1- Charges à caractère général (Eau, énergie, gestion courante)	33 143,10 €
2- Charges de personnel	17 914,43 €
3- Atténuation des produits (Reversement FNGIR)	2 705,00 €
4- Charges de gestion courante (Indemnités élus, subventions)	26 175,09 €
5- Charges financières (Intérêts d'emprunts)	1 881,30 €
6- Scolarité, contribution organismes	35 034,75 €
7- Charges exceptionnelles	0 €

Total des dépenses : 116 853,67 €

RECETTES



1- Produits de services (location salle des Fêtes)	867,38 €
2- Impôts et taxes	102 724,65 €
3- Dotations et participations	38 820,96 €
4- Revenus log. communaux	19 616,15 €
5- Produits exceptionnels	0,73 €
6 - Revenu d'Occupation du Domaine Public	212,00 €

Total des recettes : 162 241,87 €

Excédent 2020 : 45 388,20 €

Excédent 2019 reporté : 146 714,75 €

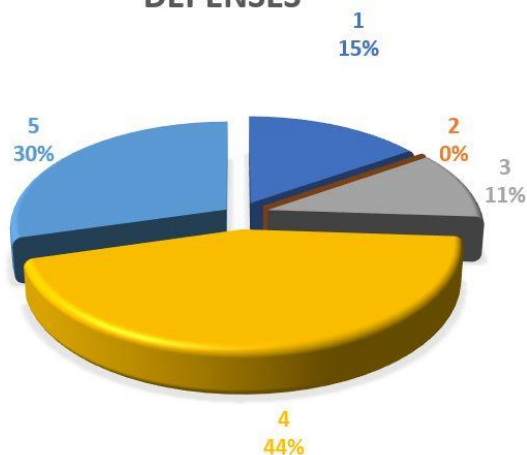
Excédent 2020 : 45 388,20 €

Résultat global 2020 : 192 102,95 €

Exercice 2020

Section « Investissement »

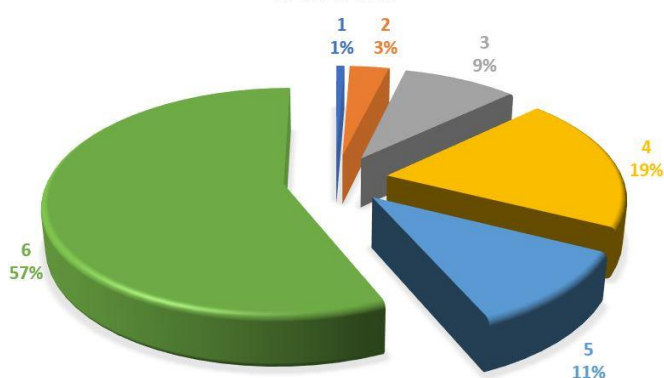
DÉPENSES



1 - Déficit reporté de 2019 :	17 125,04 €
2 - Dotations fonds divers	0,00 €
3 - Remboursements emprunts :	12 051,25 €
4 – Immobilisations incorporelles :	49 780,00 €
5 – Immobilisations corporelles :	33 000,00 €

Total des dépenses : 111 956,29€

RECETTES



1 - Caution logements :	570 ,00 €
2 - Subventions d'investissement :	2 782,00 €
3 - Dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement)	8 083,88 €
4 – compte 1068 – couverture du déficit.....	17 125,04 €
5 – Subventions d'équipements	9 744,58 €
6 – reprise immo corporelles	49 780,00 €

Total des recettes : 88 085,50 €

Déficit 2020 : 23 870.79 €

Détail des Investissements 2020 :

- Acquisition d'un terrain	33 000,00 €
----------------------------	-------------

..... Opération nulle (modification affectation compte)

Bien vivre ensemble



LE BRUIT :

De manière à permettre une vie en bonne entente avec le voisinage, il est utile d'éviter de créer une gêne en respectant quelques petites règles simples.

Il convient de respecter les horaires autorisés pour faire vos travaux :

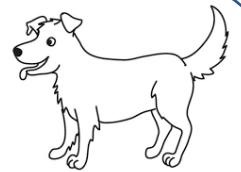
Jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 19h30

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche et fériés : 10h à 12h

Si vous prévoyez de faire une fête, prévenez vos voisins et faites-en sorte de préserver leur sommeil et de ne pas troubler la tranquillité publique entre 22h et 07h.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES (chiens) : ces compagnons que l'on aime !



Ils font partie de notre quotidien et en général, ils reçoivent beaucoup d'attention de notre part. Néanmoins pour garantir leur bien-être, leur sécurité et préserver la tranquillité publique, il convient de respecter quelques règles :

*je prends les dispositions nécessaires pour éviter que mon animal ne divague et puisse être à l'origine de désordres quelconques.

*je tiens mon animal en laisse sur la voie publique en zone agglomérée lors des promenades.

*je fais en sorte que mon animal n'aboie pas de manière intempestive afin de ne pas créer de trouble à l'ordre public.

Votre animal sera toujours reconnaissant de ce que vous faites pour lui.

LES DECHETS :

Nous avons tous à cœur de protéger notre environnement et de préserver notre planète.

Nous avons à notre disposition de nombreux outils pour éliminer nos déchets :

- la collecte des ordures ménagères
- la mise en place de points d'apports volontaires pour le tri sélectif
- les déchetteries
- le compostage.



Tout est fait pour nous simplifier les choses et nous aider à éliminer nos déchets dans les structures prévues et non dans les bois, sur le domaine public de la commune et aux abords des PAV. Utilisons ces structures et évitons les sanctions qui en fonction des divers règlements en vigueur peuvent s'étaler de 38 euros à 1500 euros.

Pompiers - SIVU des 3 Bâgé-Dommartin- St Sulpice

2017 : 306 interventions
2018 : 259 interventions
2019 : 207 interventions
2020 : 269 interventions
2021 : 161 interventions en attendant le mois de décembre

Alors que nous avons réalisé 95 interventions à cause des hyménoptères (abeilles, guêpes et frelons) en 2020, seules 6 sorties ont concerné ce type d'interventions en 2021 ! Pour quelles

raisons ? Un printemps trop humide ? Un manque de nourriture et en particulier de fruits ?

Par ailleurs, deux nids de frelons asiatiques ont été signalés (www.frelonsasiatiques.fr) et détruits sur Bâgé-Dommartin en octobre.



Des effectifs en baisse ...

Quatre recrues sont venues renforcer les effectifs courant 2021 : Coline CHAFFAUD et Antoine PAQUET de Bâgé-Dommartin, ainsi que Pierre DA SILVA et Dorian SARRAT de Bâgé-le-Châtel.

Par contre, plusieurs départs sont à signaler au cours de l'année 2021 :

- Départ en retraite de Philippe SENDRA (après plus de 30 années de service).
- Départ pour raisons personnelles de Kévin LENGLE, Pierre DA SILVA et Sébastien LUKASCZYK.
- Demandes de disponibilité de JM REISSIER et Hortense PROST.

Notre caserne compte ainsi au 1^{er} janvier 2022 seulement 19 Sapeurs-Pompiers opérationnels. Notre caserne a donc besoin de recruter. Si vous habitez à moins de 8 minutes de la caserne, les Sapeurs-Pompiers vous accueilleront avec plaisir parmi eux. Pour tout renseignement, contacter le chef de centre Th. RION au 06 24 39 80 21. Vous pouvez aussi vous rendre à la caserne tous les vendredis soir au moment des prises de garde.

L'évolution de notre CPI ...

Elle concerne aussi son périmètre d'action : la compagnie de Bâgé-le-Châtel a été créée en 1862 et c'est en 1924 que fut décidé le regroupement des services d'incendie de Bâgé-le-Châtel, Bâgé-la-Ville, Saint-André-de-Bâgé et Dommartin. En 1948, Saint-Sulpice décide de se joindre au groupement des sapeurs-pompiers des 3 Bâgé-Dommartin. Lors de son conseil municipal du 28 septembre 2021, Saint Sulpice a décidé de se retirer du SIVU. Cette décision a été validé par le conseil syndical le 25 octobre. Les Sapeurs-pompiers du CPI prennent acte de cette décision qu'ils regrettent malgré tout.

Cotisation SIVU

Année	nb hab	coût/hab	coût total	nb interv.	Coût par intervention	nid de guêpes	coût par nid de guêpes *
2015	174	6,57 €	1 143,00 €	8	142,88 €		
2016	198	6,58 €	1 303,00 €	6	217,17 €		
2017	219	6,58 €	1 442,00 €	15	96,13 €	4	360,50 €
2018	239	6,58 €	1 573,00 €	9	174,78 €	1	1 573,00 €
2019	252	6,58 €	1 658,16 €	5	331,63 €	1	1 658,16 €
2020	261	5,20 €	1 357,20 €	7	193,89 €	4	339,30 €
2021	260	6,57 €	1 708,20 €	1	1 708,20 €	0	1 708,20 €

Rédaction : SIVU

Considérant que les autres interventions seront assurées par le Centre d'Incendie et de Secours de Montrevel en Bresse

La Vie du Conseil Municipal

En 2021, il y a eu 6 conseils municipaux (la loi impose un minimum d'un conseil municipal tous les 3 mois) qui permettent de gérer les choix de la municipalité dans différents domaines de compétences.

Nombre de réunions des commissions communales :

- Commission « aménagement du territoire » : 4
- Commission « services à la population » : 5
- Commission « finances » : 2
- Commission « affaires scolaires » : 5
- Commission « communication » : 2
- Commission « développement durable-écologie » : 2



Réalisation de la commission communication

Chaque année se tiennent les assemblées générales de la Garderie, du Sou des Ecoles, de la Cantine, de la Bibliothèque, du football Club, de Planète Tennis,.....

L'école de St Didier-St Sulpice organise 3 conseils d'école par an, auxquels assistent le maire et la commission scolaire.

Le SIVU (pompiers) organise plusieurs réunions pour la gestion du budget de fonctionnement, des investissements à venir, Cette année il y a eu 5 réunions.

Concernant Grand Bourg Agglomération (ou CA3B), se tiennent :

- Conseil communautaire : tous les 2 mois (auquel assiste le maire)
- Conférence des Maires : tous les mois (à laquelle assiste le maire)
- Conférence Bresse : tous les mois (à laquelle assiste le maire et/ou le 1^{er} adjoint)
- Diverses commissions : toutes les semaines, voire plusieurs par semaine (auxquelles assistent les membres du conseil municipal)

Réalisations 2021

Ci-dessous le résultat de la consultation citoyenne de décembre 2020, qui a été dépouillée en janvier 2021, et qui a conduit aux choix suivants de la municipalité.

Consultation citoyenne décembre 2020 - janvier 2021

REPONSES : 46 Foyers - 49 questionnaires (1 famille 4 réponses)

Anonymes 8 foyers dont 1 barré

Centre Bourg - Lange : 16 foyers dont 1 (4réponses) - 19 réponses

Teppe - Bracanière : 10 foyers

Broguets - Ravallin : 4 foyers

Chazeau : 3 foyers

Bellevue : 5 foyers

Sécurisation		Ajout de foyer		Foyers en leds		intensité lumineuse		Aire fitness		City stade		Bellevue - chemin		Teppe- chemin		Parcours sportif centre		Parcours sportif teppe		Extension SDF		participation culture		Participation environnement		boite à idées	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
35	7	21	25	37	7	36	9	14	24	9	25	24	15	27	14	25	18	15	24	19	20	9	29	13	24	42	3

(Pour plus de détail, voir site internet de la commune)

Afin d'être plus performant, en juin 2021, le conseil municipal a fait le choix d'être accompagné par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), sur les futurs projets communaux, Et un chiffrage sommaire des projets a été réalisé.

La commission aménagement du village, voirie, bâtiment s'est réuni le 21 juin dernier,

La consultation citoyenne laisse apparaitre les priorités suivantes. Ainsi, les travaux seront réalisés comme suit :

- 2021 : éclairage public : estimation 53700 € TTC et sécurisation (écluse) : estimation 19800 € TTC
- 2022 : Parcours sportif (vers mairie) : estimation 124 665 € TTC
- 2023 : cheminement doux de Bellevue : estimation 68 950 € TTC
- 2024 et 2025 : cheminement doux de la Teppe : estimation : 164 382 € TTC

Réalisations 2021 (suite)



- Réalisation d'aires poubelles (Bellevue) pour 736 €
- Réalisation d'aires poubelles (Teppe) pour 985 €
- Réfection du Chemin de la Reveyriat pour 9021 € (notre quote part)

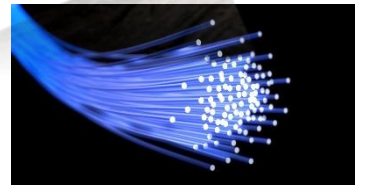
- Stérilisation des chats libres en collaboration avec la Fondation 30 Millions d'Amis (700€), et l'association « les chats'mis de lady blue » de Polliat pour la capture des chats, représentée par Mme GALLE (300 €).



- En cours « sécurisation centre village »



Fibre optique - Très haut débit Saint-Sulpice desservie



Le SIEA - Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain - poursuit son engagement au service des collectivités

La commune de Saint Sulpice est depuis le 15/12/2021 couverte à 100 % par la fibre optique (zone à cheval sur les communes de St Sulpice, Marsonnas et Béréziat)

A date, 273 lignes sont raccordables sur cette zone, selon la répartition suivante :

-99 adresses déployées sur la commune de St Sulpice, soit l'ensemble du territoire de la commune de St Sulpice, sauf 7 adresses du hameau de « Chazeaux », qui seront déployées courant de l'année 2022 avec l'extension du réseau de St Didier d'Aussiat.

Afin de connaître l'état de votre éligibilité et l'évolution de celle-ci pour votre domicile nous vous invitons à réaliser votre test et enregistrer vos coordonnées sur notre site www.reso-liain.fr

Vous retrouverez l'ensemble des informations sur les vidéos suivantes

Réseau public Liain - étape 1 du raccordement à la fibre optique - le test d'éligibilité

<https://www.youtube.com/watch?v=nud6uV8JmCY>

Réseau public Liain - étape 2 du raccordement à la fibre optique - le choix de l'opérateur

<https://www.youtube.com/watch?v=FT11XNJ6PA>

Réseau public Liain - étape 3 - le raccordement de votre domicile à la fibre optique par le SIEA

<https://www.youtube.com/watch?v=axowOyrV3oA>

Réseau public Liain - étape 4 - le branchement interne de vos équipements

https://www.youtube.com/watch?v=Mpc_tm91gNM

La commune s'engage dans le développement durable

En début d'année, le conseil municipal a fait le choix de réduire le volume de papiers échangé avec la préfecture et la trésorerie par le biais de la dématérialisation.

Désireuse de préserver son environnement et d'y associer ses habitants, la commune a souhaité s'engager dans un ABC sur son territoire. Le principe de cette démarche : « **mieux connaître la biodiversité pour mieux la préserver** ».

L'ABC, avec un démarrage début 2022, se fera en 3 grandes étapes :



- Une phase permettant de rassembler les **connaissances sur la faune et la flore** du territoire (bibliographie, inventaires de terrain, témoignages d'acteurs locaux, etc.)
- Une phase de diagnostic : à partir de la 1^{ère} étape, identification des **enjeux propres à la commune**
- Une phase de plan d'actions : les enjeux identifiés permettent de **définir et de prioriser les actions** à mettre en place sur la commune.

Tout au long de ces trois étapes, les habitants sont invités à découvrir la biodiversité qui les entoure à l'occasion de sorties animées par FNE Ain.

Le budget est de 17400€ TTC étalé sur 3 ans. Cette année, une sortie nocturne a été faite le 3 septembre à destination des enfants. D'autres manifestations seront prévues dans les années à venir.



Pensez au compostage de vos déchets organiques (végétaux) !



Trucs & astuces pour réduire ses déchets au quotidien

• Réemployez

Achetez d'occasion : boutiques Tremplin, Emmaüs ou La Retap' à Bourg-en-Bresse, Péronnas, Ceyzériat et Servas.

Donnez : des chalets de récupération pour la Retap' sont disponibles dans les 10 déchèteries.

Réparez : des adresses d'artisans à retrouver sur annuaire-reparation.fr.

Achetez mieux : privilégiez le vrac avec des contenants réutilisables, évitez les produits sur-emballés et jetables.

Valorisez vos déchets verts : en compostant, paillant les massifs, le potager.

• Cuisinez

Des fruits ou légumes qui commencent à s'abîmer ?

Faites-en des cakes, clafoutis, flans, gratins. Sucrés ou salés, avec des herbes ou des épices, ils s'accrochent à tous les goûts. Des dizaines de recettes sont disponibles sur le web.

D'autres idées sur grandbourg.fr.

Où retirer votre composteur ?

Les composteurs sont à retirer :

Centre technique de la CA3B, impasse des bois de Tharlet (chemin de Belfin), zone de la Cambuse, 01440 VIRIAT, ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). **Téléchargez le plan d'accès au centre technique de la Ca3b.**

Centre technique, 599 route d'Etrez, 01340 MALAFRETAZ, ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Antenne de St Trivier de Courtes, 58 route de Chalon, 01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Venez avec un justificatif de domicile PAPIER. Le paiement se fera auprès de la Trésorerie Municipale de Bourg-en-Bresse après réception de la facture.

Animations du village

En raison du COVID, cette année beaucoup de manifestations ont malheureusement été annulées.

Ont eu lieu :

- Le 31 juillet : sortie estivale : visite commentée, de deux heures environ, des principaux points d'attrait de la commune (église, cheminées sarrasines,)



- Le 3 septembre : visite nocturne avec l'association France Nature Environnement de l'Ain pour la biodiversité nocturne, public d'enfants.

- Le 7 septembre : réunion publique pour présenter le dispositif « **Participation citoyenne** ». Le processus arrive à son terme, et la convention sera signée officiellement avec la préfecture et la gendarmerie en janvier 2022.



- En novembre, les membres de la **réserve communale** ont réalisé une formation PSC1 (gestes de premier secours), une première commande de matériel a été engagée.



- En décembre, distribution de colis gourmands pour nos 22 aînés de plus de 70 ans



Les poypes (ou mottes féodales)

Ce sont des buttes ou tertres artificiels surplombant le terrain environnant. La forme est soit celle d'un tronc de cône ou d'un mamelon, pouvant avoir 20 ou 30m à la base, 10 à 12m de hauteur. Le sommet est soit en dôme, soit en plate-forme. Ce ne sont pas des accidents de terrain. Elles ont été construites par l'homme.



Artificielles, car lors des fouilles, des feuilles d'arbres et des fougères fossilisées ont été retrouvées. Ce monticule était entouré d'eau.

Elles ont été construites autour de l'an 1000. Celles de Saint-Sulpice datent des environs de 1066 (bataille de Hastings).

Elles ont été édifiées par les paysans qui étaient les serfs du seigneur. Elles sont impressionnantes par la quantité de terre remuée. Le mode de construction est simple et peu coûteux. La main d'œuvre était constituée des paysans asservis au seigneur.

La structure type d'une motte résulte du creusement d'un fossé circulaire ; la terre déplacée par cette excavation est rejetée dans le périmètre clos par le fossé, de manière à former une butte artificielle de hauteur variable.

Ces mottes féodales, fortifications médiévales en terre sont des témoins très importants car elles ont fait l'essentiel du paysage du Xème au XIIIème siècle. (une motte = un seigneur)

Les poypes de Saint-Sulpice étaient au nombre de quatre. C'est la même famille de Saint Sulpice qui fit élever 4 poypes autant qu'elle avait d'enfants.

L'une d'elle, à l'Ouest, a été arasée (voir les pointillés sur le plan). Elle a été détruite volontairement et ce fut un travail de Titan (sources d'Agnès Gonnet Planche), pour faire place à une nouvelle construction agricole d'exploitation, reconstruite, suite à un incendie, à la fin du XIXème siècle.

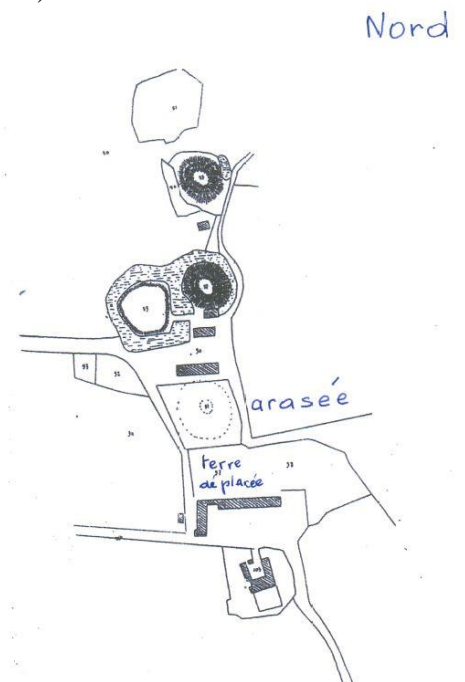
La terre fut déplacée de quelques mètres vers l'Ouest (elle est à l'origine du quadrilatère surélevé du verger de la ferme de Langes).

La première poype est un ensemble très bien conservé. Elle est peu élevée mais a une large plate-forme (16m).

La deuxième poype assez haute, de forme tronconique, à plate-forme très étroite a une valeur surtout symbolique. Elle affirme le pouvoir du seigneur sur les finages voisins.



La troisième poype eut ses fossés comblés par l'activité agricole. Un four à carrens savoyards a fonctionné côté Nord.



Source Mme Denise DUBOIS-SAVEY (Saint-Sulpice)

La vie de nos enfants

Les 132 écoliers de Saint Didier et de Saint Sulpice ont retrouvé sereinement le chemin de l'école.

Il y a cette année : les 2 classes de maternelle de Mme Anne Lévêque et de Mme Delphine Perretant ayant chacune 22 élèves, la classe de CP de Mme Candice Darnand avec 15 élèves, la classe de Mme Stéphanie Lisson avec 22 élèves de CE1, la classe de 25 CE2-CM1 de Mme Céline Lequeux et la classe de 26 élèves de CM2 de M. Jérôme Panié et Mlle Viviane Barthomeuf.



Les élèves de CE2-CM1 ont profité du soleil de septembre pour réaliser 6 journées de kayak et de voile à la base de Montrevel-en-Bresse. Mme Lisson a organisé 8 sorties natation à la piscine Carré d'Eau de Bourg-en-Bresse pour ses élèves de CE1.

Les élèves de maternelle ont cuisiné à l'occasion de la semaine du goût avec l'aide de notre cuisinier Rodolphe.

Une soirée de solidarité sera organisée par les enfants le samedi 26 mars à la salle des fêtes de Saint-Didier pour venir en aide à des enfants handicapés du Nicaragua.

Les enfants de l'école défilent déguisés dans les rues de Saint Didier et brûleront Monsieur Carnaval, pour fêter l'arrivée du printemps, le vendredi 15 avril.

Les élèves de CE2-CM1-CM2 profiteront d'un superbe voyage de 4 jours à Paris, du 13 au 16 juin 2022 organisé par les enseignants et largement financé par les mairies et le sou des écoles.

Les élèves de maternelle, de CP et de CE1 passeront, quant à eux, une belle journée à la neige. La kermesse aura lieu le vendredi 1^{er} juillet.



La parole est donnée aux enfants.

Les CM2 ont mené l'enquête : Qu'est-ce que tu aimes dans ton école ? Qu'est-ce que tu n'aimes pas ?

Louise (CM2) : Ce que j'aime le plus dans mon école : lire le « feuilleton d'Hermès »

Ce que j'aime le moins dans mon école : poser des divisions

Mattéo (CM2) : Ce que j'aime le plus dans mon école : jouer au foot à la récré

Ce que j'aime le moins dans mon école : rester assis sur ma chaise

Emma (CM1) : Ce que j'aime le plus dans mon école : dessiner en arts visuels

Ce que j'aime le moins dans mon école : apprendre les dates en Histoire

Camille (CE2) : Ce que j'aime le plus dans mon école : lire les « Mortelle Adèle »
Ce que j'aime le moins dans mon école : étudier la Préhistoire

Jade (CE1) : Ce que j'aime le plus dans mon école : travailler en classe et la musique
Ce que j'aime le moins dans mon école : les disputes avec les copines

Mélina (CP) : Ce que j'aime le plus dans mon école : apprendre à lire
Ce que j'aime le moins dans mon école : faire de la course de vitesse

Tom (CP) : Ce que j'aime le plus dans mon école : venir au tableau
Ce que j'aime le moins dans mon école : rien

Participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement (scolaire)					estimation
Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Ecole - fonctionnement	19 644,49 €	22 730,66 €	22 961,00 €	28 724,38 €	0,00 €
Ecole - investissement	5 551,50 €	5 650,56 €	5 846,10 €	7 160,52 €	0,00 €
Cantine	2 496,31 €	2 312,70 €	4 870,48 €	4 963,58 €	0,00 €
total (école et cantine)	27 692,30 €	30 693,92 €	33 677,58 €	40 848,48 €	44 000,00 €
nb élèves à St Didier-St Sulpice	30	32	32	39	42
coût total par élèves (école et cantine)	923,08 €	959,19 €	1 052,42 €	1 047,40 €	1 047,62 €

Sou des Ecoles

Nous remercions tous ceux qui ont passé commande pour la vente de plats à emporter (cuisinés par Daniel Verne) ! – photo ci-jointe

Pas de nouveau rentrant cette année, nous sommes 11 et du changement s'annonce dans le bureau septembre 2022 : **il nous faudra de nouveaux membres.**

On a pu malgré le covid maintenir certaines manifestations. Pour 2022, de nouvelles manifestations dont une journée à St Sulpice sera prévue.

Nous sommes toujours à la recherche d'idées afin de rapporter de l'argent pour pouvoir tous les 3 ans maintenir le voyage à Paris qui augmente considérablement.

Cette année les enfants de CE2-CM1-CM2, partiront 4 jours à Paris en juin (Ce voyage est financé par les familles, le sou des écoles, et les mairies. (1/3 chacun)). Et tous les autres niveaux iront une journée en sortie neige.

Grâce à la motivation des membres du sou et la participation des parents et habitants des communes à nos manifestations, les comptes du sou se portent bien et après ces années d'épidémie on voulait vraiment faire plaisir à tous les élèves et les instituteurs.



Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
voyage à Paris (tous les 3 ans)		975,00 €			1 520,00 €
coût par élève		75,00 €			95,00 €
NB d'élèves pour voyage		13			16

Cantine

La commune a participé à l'embauche d'une personne supplémentaire par l'association, pour permettre une bonne gestion des enfants pendant cette période de repas, de mi-avril à début juillet 2021 (aide de 350 € pour St Sulpice).

Une demande de subvention pour pouvoir reconduire l'embauche de cette personne sur toute l'année scolaire a été demandé aux communes. Elles ont accepté. C'est un cout supplémentaire de 4500 € qui sera répartie entre les communes.

Ces couts s'ajoutent au frais déjà payé par la commune (voir tableau ci-dessous)

Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Coût Cantine	2 496,31 €	2 312,70 €	4 870,48 €	4 963,58 €	0,00 €
nb élèves à St Didier-St Sulpice	30	32	32	39	42
Nb de repas servis	2493	2722	3627	3021	
coût par élève	1,00 €	0,85 €	1,34 €	1,64 €	

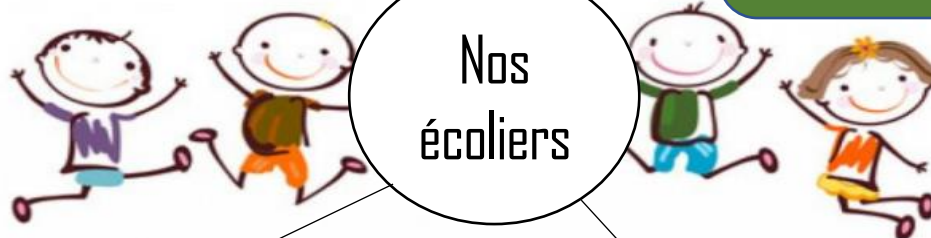
CES ASSOCIATIONS, INDISPENSABLE A L'ECOLE

La garderie (emploi 4 salariés) :

Un lieu sûr pour nos enfants pour que les parents concilient travail et école

La cantine (emploi 3 salariés) :

Un endroit où les enfants prennent plaisir à manger de bons plats préparés par un cuisinier



Le centre de loisirs (emploi 4 salariés) :

Un lieu où les enfants peuvent se retrouver pendant les vacances scolaires avec des activités et des sorties variées

Le Sou des Ecoles :

Des manifestations permettant de récolter des fonds pour que les enfants aient des jeux, des sorties scolaires...

Ces associations subsistent grâce à des bénévoles motivés et dynamiques,
Qui sont sans cesse en train de chercher de nouvelles idées
pour que nos enfants aillent à l'école avec le sourire !

Devenez bénévole, ces associations en ont besoin !

Bibliothèque : Plaisir de lire



La bibliothèque accueille de nombreux lecteurs et possède une large collection de livres : imagiers pour les plus jeunes, livres pour enfants, romans autobiographies, documentaires, B.D, revues.... Les prêts sont totalement gratuits. La collection est constamment enrichie par des achats et par l'échange des livres mis à disposition par la bibliothèque départementale.

Vous pouvez venir nous rencontrer et découvrir des lectures le samedi de 10h à 12h. Le prêt des livres est gratuit. Le pass sanitaire nous a contraints de ne plus assurer la permanence du mercredi après-midi et du vendredi soir, mais nous espérons très vite vous permettre de nous retrouver ces jours-là.



Le samedi 30 octobre, nous avons organisé une animation autour du conte pour les petits lecteurs. Le livre « poule bleue » a été remis pendant les permanences aux enfants nés en 2019 et 2020. Pour les parents qui ne sont pas venus chercher le livre, vous pouvez encore le faire jusqu'à fin décembre.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous échanger vos attentes, vos lectures...

Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Bibliothèque	168,03 €	161,23 €	315,16 €	320,00 €	320,00 €
nb d'habitants	239	252	261	261	261

Don du Sang



C'est en 1985 que l'Amicale des Donneurs et Anciens Donneurs de Sang Bénévoles de SAINT DIDIER D'AUSSIAT- SAINT SULPICE voit le jour avec, à sa présidence, Michèle HENRY.

Désormais appelé "Association pour le Don du Sang Bénévole de SAINT DIDIER D'AUSSIAT- SAINT SULPICE" depuis 2012.

Cette association organise deux manifestations par an : une vente de brioches en forme de cœur et un

repas champêtre, remplacé cette année par une vente de tartes cuites au feu de bois en raison de la crise sanitaire. Ces actions menées permettent de faire la promotion du don du sang, car il y a un grand manque de donneurs.

Venez nombreux les jeudis 3 mars et 8 septembre 2022 de 16h à 19h lors des collectes de sang à Saint Didier d'Aussiat.

Notre assemblée générale le vendredi 11 février 2022 à 20h30 à St Didier

d'Aussiat, notre vente de brioche le 24 avril 2022 et le repas champêtre le 4 septembre 2022.



Club / Association sportive Tennis
Terrains de sport
01340 ST DIDIER D AUSSIAT
club.quomodo.com/planete-tennis



Football Club Curtafond Confrançon St Didier St Martin – St Sulpice

Mairie 01310 CURTAFOND

Contact : 06.30.03.48.68

<https://fcurtafond.footeo.com/>

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a été créé en 2002, au départ il ne comptait qu'une seule manifestation « la pétanque », mais il a très vite évolué et à ce jour il a 8 manifestations à son actif.

Le but de notre association est d'animer notre petit village afin de passer tous de bons moments ensemble, permettre aux habitants de se retrouver et de se connaître.

Le comité est composé de 7 membres :

Amélie THEVENARD présidente

Gilles BONNIN vice-président

Sandra BEGUET trésorière

Romain FORAY secrétaire

Stéphanie BONNIN

Camille MARICHAUD

Christophe MARICHAUD



Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre association, merci de contacter Mme Amélie THEVENARD (tél 06 70 06 57 84), nous serons heureux de vous accueillir dans notre équipe.

Malheureusement 2021 a été une très mauvaise année pour notre comité car nous n'avons à ce jour pu organiser aucune manifestation, j'espère que nous pourrons repartir sur une nouvelle année bénéfique pour tous.

Vous trouverez, ci-dessous, le calendrier des manifestations pour l'année 2022 (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire) :

Samedi 05 mars	14h30	Concours de belote
Samedi 02 avril	19h30	Repas de la Sainte Agathe
Dimanche 26 juin	12h00	Repas communal
Dimanche 17 juillet	06h00	Vide grenier
Samedi 10 septembre	14h00	Concours de pétanque
Samedi 24 septembre	19h00	Repas dansant ou plat à emporter
Samedi 03 décembre	14h00	Les crêpes de l'amitié

Salle des fêtes

Capacité maximale : 50 personnes

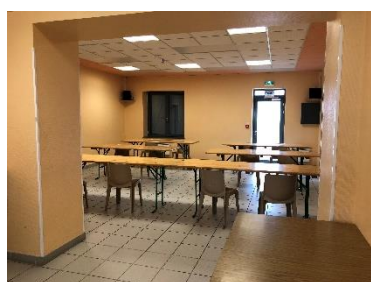
Location de la salle		Habitants et associations de la commune	Habitants et associations hors commune
	1 jour		70 euros
week-end		120 euros	220 euros
Consommation électricité	25 cts d'euro le Kwh		
Sono	prix location : 50 €	Caution 300 €	
Caution	300 euros pour la salle et 100 euros pour le ménage 1 attestation responsabilité civile à jour		

La réservation de la salle se fait en mairie au moins trois semaines à l'avance, aux horaires d'ouverture.



Toutes les informations sont également sur notre site internet.

La location de la vaisselle se fait uniquement auprès du comité des fêtes.



Règlement intérieur :

Les locaux et matériels seront rendus propres, intacts, sans aucune dégradation, notamment :

– Il est interdit de suspendre quoi que ce soit (guirlande, décoration, banderoles, etc. ...) au plafond ou d'accrocher aux murs, Seul le ruban adhésif est autorisé pour le maintien des nappes papiers sur les tables. Si du papier adhésif est posé sur les vitres, les traces de colle devront être enlevées

- Les chaises seront rangées propres, par pile de dix, les tables seront nettoyées et rangées
- Les poubelles seront triées : verres, plastiques et carton mis dans les containers de récupération près de la Mairie ; les sacs poubelles seront évacués à l'extérieur dans le container prévu à cet effet.
- Les locaux mis à disposition (salle et terrasse) seront balayés et lessivés dans leur intégralité
- Les annexes (jeu de boules, pelouses, coin enfants) ne devront pas être dégradées car non compris dans la location,
- Ne pas se garer sur la pelouse devant la salle : utiliser les stationnements le long de la RD92

Respect des riverains :

- La salle des fêtes est située dans une zone habitée. Afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le locataire s'engage à éviter toutes formes de nuisances y compris les nuisances sonores. (Laisser les portes et fenêtres fermées)
- Il conviendra de respecter les prescriptions de l'article 12 de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 : **Toute infraction fera l'objet d'une contravention.**
- Pour rappel, lorsque le bruit est commis la nuit (entre le coucher et le lever du soleil), l'infraction pour « *tapage nocturne* » existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.
- Pas d'attroupement à l'extérieur de la salle.
- Il est formellement interdit d'utiliser des feux d'artifice, des pétards ainsi que des confettis dans les locaux ainsi que sur les jeux de boules, parkings jouxtant la salle.

Responsabilité-sécurité :

- La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels qui se trouvent dans la salle ou à l'extérieur appartenant à des particuliers ou des associations. Le locataire fera son affaire de la garantie de ces risques, sans recours contre la commune.
- Il est interdit de dormir sur place sans autorisation préalable de la mairie.
- La location de la salle aux **mineurs**, même sous couvert des parents, n'est plus autorisée.

Pour vous accompagner dans l'amélioration de votre habitat

Dans le précédent bulletin, nous vous avons présenté le CAUE et ALEC01. Dans la continuité de notre démarche, d'autres structures peuvent vous aider.



contact@caue-ain.com
34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
<https://www.caue01.org/>



info@alec01.fr
102 boulevard Edouard Herriot
CS 88405
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 16 46 - <https://www.alec01.fr/>



11 rue Brillat Savarin
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04 74 21 02 01
Email : [accueil.ain\[a\]soliha.fr](mailto:accueil.ain[a]soliha.fr)
Horaires d'ouverture : du Lundi au vendredi :
de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00



34 rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE
[04 74 21 82 77](tel:0474218277)
[Heures d'ouverture](#)
Du lundi au jeudi de 9h à 18h
Le vendredi de 9h à 17h

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



102, Bd. Edouard Herriot
CS 50250 Viriat
01006 Bourg-en-Bresse cedex
Tel : 04 74 45 16 49
Mail : info@alec01.fr

Faciliter votre quotidien



PanneauPocket

L'application panneau Pocket vous permet de connaître les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune, quand vous le souhaitez.

Disponible sur smartphone (QR code ci-dessous) mais aussi sur tablette ou ordinateur :

<https://app.panneaupocket.com/>

QR Code pour App Store



QR Code pour Google Play



Transports à la demande :

L'arrêt sur la commune est : Place de l'Eglise.

Réservation obligatoire du lundi au samedi

de 8h à 19h : par tel au 04 57 38 37 01 ou sur le site

www.rubis.grandbourg.fr (rubrique « transport à la demande)



Horaires déchetteries :

- **ETREZ**, Bresse Vallons, Grisard
Du lundi au samedi de 9h à 11h45
et de 14h à 16h45
- **POLLIAT**, ZA de la presle,
Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 8h à 11h45 et de 14h à 17h45

QUI FAIT QUOI POUR MON PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Pour tous les porteurs de projet de construction ou d'aménagement, la mairie joue un rôle central du dépôt de la demande au rendu de la décision. Grand Bourg Agglomération intervient au niveau technique dans l'examen des dossiers.

Etape n°1

La mairie du lieu du projet

- Apporte les renseignements nécessaires : sur la nature de la démarche à réaliser (permis de construire ou autre), les règles applicables, les délais de traitement
- Réceptionne et enregistre les demandes

Etape n°2

Grand Bourg Agglomération

- Vérifie que le dossier est complet
- Assure l'examen technique de la demande au regard des règles d'urbanisme en vigueur dans la commune

Etape n°3

Le ou la maire

- Accorde ou refuse la demande
- Notifie la décision au porteur de projet

VIGILANCE SUR LES DÉLAIS

Le traitement du dossier peut prendre entre un ou trois mois suivant la démarche. Ce délai court à partir du moment où la demande est déposée avec toutes les pièces. Il est repoussé d'autant s'il n'est pas complet.

S'INFORMER AVANT DE COMMENCER DES TRAVAUX

Un projet d'aménagement ou de construction ?

Adoptez le bon réflexe : informez-vous des démarches à réaliser avant de lancer le chantier.

► Sur les règles d'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.

► Sur les démarches à réaliser : www.service-public.fr rubrique Logement puis Urbanisme

► Editer un plan de situation : www.cadastre.gouv.fr.

BIENTÔT MOINS DE PAPERASSE

A partir du 1^{er} janvier 2022, le dépôt des demandes sera possible par voie numérique dans certaines communes.



Vos démarches administratives

Bientôt moins de paperasse : à partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez déposer vos **demandes d'urbanisme (CU, DP, PC, PCMI)** sur :
<https://portail.siea-sig.fr/sve/α/001387>

Carte grise

Depuis 2017, les démarches pour la carte grise ne s'effectuent plus en Préfecture et Sous-Préfecture.

Afin d'obtenir votre certificat d'immatriculation pour votre véhicule (neuf ou occasion),

Il est à présent nécessaire de passer par l'une de ces deux options :

- Site de l'ANTS (Agence National des Titres Sécurisés) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Un professionnel de l'automobile agréé par la préfecture : trouver un [garage dans le 01](#)

Les démarches se font depuis le site : <https://ants.gouv.fr/> (les autres sites peuvent être payants et/ou frauduleux) et **pour demander son permis de conduire** également.

Carte d'identité :

Consulter le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Maintenant, vos cartes d'identité et passeport se font uniquement dans les "grandes" mairies pourvues d'équipements spécifiques (ex : MONTREVEL, VIRIAT, BOURG EN BRESSE, PONT DE VAUX, CHATILLON SUR CHALARONNE.....) aussi il convient de préparer votre rendez-vous sur l'ANTS.

<https://ants.gouv.fr/>

Un mot pour vous informer que les usagers peuvent prendre leur rendez-vous en ligne, pour leur demande de pièce d'identité. L'accès est possible depuis le site « officiel » de la mairie : <http://www.montrevel-en-bresse.fr/>.

Télécharger des formulaires administratifs sur le site :

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Vos droits :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>



Elections présidentielles et législatives :

Les dates seront pour les présidentielles, les 10 et 24 avril 2022 et pour les législatives (élections des députés) les 12 et 19 juin 2022.

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale !

Les citoyens âgés de 18 ans au moins et inscrits sur les listes électorales peuvent participer à ce scrutin important. (cerfa n° 12669*02, pièce d'identité et justificatif de domicile).

Vous pouvez vérifier votre inscription (voir encadré)



POUR LE SAVOIR :

1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « **Élections** » sur le service en ligne « **Interroger sa situation électorale** »

2/ Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)

Associations utiles

croix-rouge française



Croix-Rouge Française
Hôtel de Ville
01340 Montrevel en Bresse.
(Contact ou envie d'être bénévole : 06-15-25-92-26)



Ligue contre le Cancer
Comité de l'Ain
56 Rue Bourmayer
01000 BOURG EN BRESSE.
Téléphone : 04 74 22 58 96
www.liguecancer01.net



ADMR de l'Ain
801, rue de la Source
CS 70014
01442 VIRIAT Cedex
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Téléphone : 04 74 23 21 35
<https://www.fede01.admr.org/>

LOU VE NOU : Accueil de jour-Alzheimer. Tel : 06 71 40 93 06



CLIC du Bassin Burgien :
11 rue Aristide Briand, 01000 Bourg-En-Bresse
Heures d'ouverture du lundi au vendredi : 8h30-12h30/
13h30-17h00
04.74.22.11.11
clicbassinburgin@adag01.fr
Suivez l'actualité du CLIC sur notre site : www.adag01.fr



4 rue Tony Ferret
01004 BOURG-EN-BRESSE
Tél : 04.74.45.51.82
@ : contact@adapa01.com
<https://www.adapa01.fr/>

Renseignements utiles

Urgences :

Samu : 15 Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17

Horaires du Centre Des Impôts Foncier de Bourg en Bresse :

5 Rue de la Grenouillère
Lundi au Vendredi : 8h30-12h30
Prise de rendez-vous possible sur : impots.gouv.fr

Violences Femmes info : 3919 ou <https://www.solidaritefemmes.org/>
SOS enfants en danger : le 119 ou <http://www.sosenfanceendanger.fr/>

Social

CAF de l'Ain : 0 810 25 01 10

Assistants sociaux :

- Conseil départemental de l'Ain : 04 74 25 40 88
- **MSA** : 04 74 30 73 07

Conciliateur de justice :

(habilité à traiter les conflits de voisinage)

Mme Chantal MICHEL permanence en Mairie de
Montrevel le 3^{ème} mardi matin de chaque mois.

Artisans de la commune, Auto-entrepreneurs,



- **Stéphanie MERLIN**

Conseillère Bodynature, vente à domicile

(Produits Français issus de l'agriculture biologique, pour toute la famille, pour le bien-être, le cosmétique et l'entretien de la maison)

4 Impasse de la Cure

Portable : 06 80 13 98 31

Courriel : stephanie.merlin.bodynature@gmail.com

Page conseillère bodynature : <https://www.body-nature.fr/conseillere/Stéphanie-MERLIN>

- **Christophe MARICHAUD**

Maréchal Ferrand

85 chemin de lange

Portable : 06 79 71 29 64

Courriel : christophe.marichaud@orange.fr

Site internet : marechal.ferrant.marichaud



- **Lilian PICARD**

Peinture Décoration

365 Chemin de Bellevue

Tel : 04 74 50 53 11 – portable : 06 71 02 74 55

Courriel : lilian.picard@orange.fr



SARL JFA BOIS

Exploitation forestière

241 Chemin de Bellevue

Portable : 06 48 59 12 88

Courriel : jfa-bois@orange.fr

M. ANDRE Paulino
311 Chemin de la Teppe
01340 SAINT-SULPICE
☎ : 06.89.47.58.58
✉ : asr-renovation@hotmail.fr
N° de SIRET : 522 753 532 00012

Electricité (bâtiment, volets, portails...),
Pose de placo-plâtre,
Petite plomberie,
Dessinateur en bâtiment et conducteur
de travaux



- **EURL R'FROID**

M. RABLET Philippe

667 Chemin de Chazeau

06 48 77 23 57

04 74 51 13 89

Courriel : r-froid@orange.fr

Assistantes maternelles de St Sulpice :

Mme **PAUGET** Stéphanie : Tel - 04 74 50 54 89

597c, route de Saint Didier : - 06 33 74 94 73

Mme **PEDEUX** Hatice : - 06 78 21 99 82

740, chemin de Lange